

L'an deux mil seize, le vingt décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du neuf novembre deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents:

Mr CROT Alexandre,

Mme BARDOUX Karine, Mr LYONNET Franck, Mr. TOINARD Emmanuel, Mr. ROYER Bernard, Mme MOREL Catherine, Mr BAUDET Nicolas, Mr. PANIGOT Séverin, Mr. BORNIER René

Absents excuses: Mr. MACAUX Olivier ; Mme GARCEL Monique

Mme HOYMANS Noémie, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Mr TOINARD Emmanuel

ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement membres du bureau AF
2. Courrier reçu
3. Reste à réaliser investissement 2016
4. Travaux remplacement luminaires
5. DCE Fossé
6. Bois : vente du 03/12/16
7. Préparation des Vœux du Maire
8. Questions diverses
 - Vente de bois aux enchères
 - Festival de musique
 - Ordinateur portable Mairie
 - CLECT
 - Standard téléphonique école

1. Renouvellement membres du Bureau AF

Délibération N° 2016-42

Une Association Foncière de Remembrement est administrée par un Bureau composé de différents membres désignés par le Conseil Municipal et par la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de la Chambre d'Agriculture pour renouvellement de mandat : Mr BARDOUX François, Président, Mr PICHON Michel, Mr RAMEAU Pascal
- **DESIGNE** Mr BORNIER Loïs, Mr BAUDET Georges, et Mr VENTARD Gérard pour renouvellement de mandat.

2. Courriers reçues

- *Demande d'inscription école*

Monsieur le Maire fait part d'une demande de dérogation d'inscription à l'école. Après s'être entretenu avec le Maire de la commune voisine, il en a été décidé de ne pas accepter la demande.

- *Location de dernière minute*

Délibération N° 2016-43

Suite à un prix de location assez élevé pour les associations de la commune, le conseil :

- **DECIDE** d'attribuer un montant de location salle des fêtes pour les associations réservant la salle dite « dernière minute » soit 3 semaines avant la date souhaitée si aucune location n'est prévue pour le week-end.
- **APPROUVE** les tarifs suivants : 120 € la journée et 190 € pour 2 jours
- *Subvention aux collégiens habitants*

Délibération N° 2016-44

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du Collège Privé Laurent Monnier de Saint-Aubin concernant l'organisation d'un séjour en juin 2017.

2 élèves de notre commune y participeront.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCORDE** une participation financière de 30 € par élèves, soit un montant total de 60 € versé directement à l'établissement scolaire.
- **DECIDE** de participer à l'aide au financement des sorties scolaires aux collégiens qui en font la demande au même tarif soit : 30 € par élèves.

3. Reste à réaliser investissement 2016

Délibération N° 2016-45

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- vu le budget de la commune,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses d'investissement, pour les communes sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2016 intervenant le 31 décembre 2016, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2017 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **65 795.35 € HT**

Chapitre	Compte	Nom	Description	Montant HT
21	2135	AJ3M	Tapis jeux école	2 072 €
	2135	DACOSTA	Douche et vasque logt communal	2 097 €
	2135	AUBERTIN	Fenêtre logt communal	738.50 €
	2158	RODE illumination	Illumination Noël	1 189.84 €
	21538	LAVERNAUX	Remplacement Luminaires	24 999.90 €
	2183	RVS Courlaoux	Ordinateur portable	995 €
	2188	COMAT et VALCO	Quilles place de l'école	3 054.80 €
	2152		Panneau Electoral	745.20 €
Total 21				35 892.24 €
23	2315	EIFFAGE	Cour de la Mairie	8 930 €
	2313	SYLDRIC	Reste création placard école	15 401.11 €
	2315	TP BORNIER	DCE FOSSE	5 572 €
Total 23				29 903.11 €
TOTAL HT				65 795.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité les états des restes à réaliser suivants : Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **65 795.35 € HT** ;
- **Autorise** M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2017.

4. Travaux remplacement luminaires

La demande de commencement des travaux avant accord de subvention du conseil départementale a été acceptée. Cependant, l'entreprise LAVERNAUX n'a toujours pas reçu les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux.

Le remplacement des points lumineux est donc reporté au début d'année 2017.

5. DCE Fossé

Délibération N° 2016-46

Un appel d'offre a été lancé aux entreprises TP BORNIER, TP PRO et Xavier LOCATELLI pour l'installation de buses en béton des fossés dans les rues suivantes :

- Hameau de Rougeaque
- Route du Chalonge
- Route de Tassenières

2 entreprises ont répondues : TP BORNIER et Xavier LOCATELLI

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de l'entreprise TP BORNIER pour un montant de 5 572 € HT ;
- **DECIDE** de réaliser en 2017, des travaux de busage avec Eco-Box de 300 aux niveaux de la rue de la Charrière.

6. Bois : vente du 03/12/16

La commission bois informe le conseil qu'une vente de bois façonné a eu lieu le 1^{er} décembre 2016 à COURLAOUX.

Celle-ci a été vendue à SARL P.SUBTIL ET FILS pour un montant de 15 100 €. (173 €/m³, pour un total de 87 m³ de bois faconné)

AFFOUAGE : pour les personnes ayant un lot d'affouage aux « anciennes poubelles », la commission bois accepte de faire le cubage dès que le lot est terminé afin d'éviter que les tas de bois restent trop longtemps au bord de route.

La commission bois reste à disposition pour effectuer le cubage.

7. Préparation des Vœux du Maire

Le Conseil fait part de son attention de célébrer ses vœux pour 2017.

Il aura lieu le Vendredi 6 janvier 2017 à partir de 18h30 à la salle des fêtes et sera suivi du verre de l'amitié.

Une invitation sera envoyée aux habitants.

8. Questions diverses

- A) Vente de bois aux enchères

Délibération N° 2016-47

La commission BOIS proposait aux habitants une vente, de peupliers situés au bois des nuées, aux plus offrants.

Après avoir fait part des propositions reçu, le conseil :

- **ACCEPTE** la proposition de Mr PANIGOT Séverin et remporte le lot d'une valeur de 20 €, réglé par chèque à l'ordre du Trésor Public.

- B) Festival de musique

L'association DARKMIND HELLKTRO FEST a sollicité la location du quai pour un concert réalisé sur 2 jours. Le conseil demande un entretien pour la prochaine réunion de conseil avec le président de l'association.

- C) Ordinateur portable Mairie

Délibération N° 2016-48

Le Conseil Municipal souhaite acquérir un ordinateur portable afin de faciliter la communication et les traitements de dossiers.

3 devis ont été demandés :

- RVS
- Distrimatic
- Bimp computer

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de RVS pour un montant de 995 € HT

- D) CLECT loi notre (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Délibération N° 2016-49

La communauté de communes de la plaine jurassienne sollicite la nomination de membres CLECT. L'article 1609 nonies C du Code général des impôts ne prévoit rien concernant les modalités de désignation des membres de la CLECT.

Par conséquent, en l'absence de toute disposition législative ou réglementaire, le Maire :

- **DESIGNE** Mme BARDOUX Karine, 1^{er} Adjointe, membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

- **E) Standard téléphonique école**

2 devis ont été demandés, ceux-ci sont toujours à l'étude. Reporté au prochain conseil.

- **F) Bornes place devant école**

Délibération N° 2016-50

Lors du précédent conseil, le problème de stationnement gênant avait été soulevé face la dangerosité des sorties d'école. L'installation de Bornes a été retenue et des devis ont été proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de **COMAT et VALCO** pour un montant de 3 800 HT

- **G) Prime des Agents**

Le conseil décide de reporter ce point à la prochaine réunion de conseil.

- **H) Locataire (logement école)**

Un locataire se retrouve en difficulté de paiement des loyers depuis plusieurs mois. Le nécessaire a été fait au près des différents services. Un courrier lui sera de nouveau notifié.

- **I) Répartition RPI – Paroisse**

La refacturation des regroupements de la commune année 2015 et 2016 sera à émettre début 2017.

- **J) Clôture de l'école**

La réparation doit se faire pour la 1^{ère} semaine de janvier 2017

- **K) Tri BAC BLEU**

Le tri des bacs bleu à changer. Des autocollants concernant les nouvelles modalités seront distribués aux habitants

Séance levée à 01h30

Prochaine Séance : le 19 janvier 2017

Le Maire, Alexandre CROT

